



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Délibération N° 2022-30

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 5

Présents : Mireille ARNOULT, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI, Christel RINCENT, Joseph REVEILLERE, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Sylvie LEONELLI.

Absents excusés : M.BREMAND (pouvoir à M.REVEILLERE), M.PASTUREL (pouvoir à Mme RESTES), Mme BLAD (pouvoir à M.CAMES), Mme ATTAËICH (pouvoir à Mme SORLI), Mme BOUILLOUD (pouvoir à M.RESTES).

Absents : Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Pierre SANS.

Secrétaire de séance : Julie SORLI.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de service avec la médiathèque départementale

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Le Conseil départemental, par le biais de sa Médiathèque départementale, propose à la Commune pour le fonctionnement de sa médiathèque, les prestations gratuites suivantes :

- Prêt de documents
- Prêt d'expositions
- Offre d'animation
- Offre de formation
- Offre numérique
- Prêt de matériels divers (informatiques, instruments de musique, mobiliers...)

Une convention jointe en annexe détaille notamment les modalités des prestations mentionnées ci-dessus, qui permettent aux habitants de la Commune de bénéficier d'une offre culturelle variée et de qualité et à la responsable de la médiathèque de se former.

Vote pour : Mireille ARNOULT, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Joseph REVEILLERE, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI, M.BREMAND, M.PASTUREL, Mme BLAD, Mme ATTAËICH, Mme BOUILLOUD.

Vote contre :

Abstention :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 031-213100365-20221122-2022_30-DE



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la Convention,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la Convention et toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Julie SORLI

Le présent document a été :

Publié sur le site internet le : **29 NOV. 2022**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.